

EXTRAIT, &c. &c.

COMTÉ DE L'ASSOMPTION.

OUTRE les Isles Bouchard, situées en front dans le Fleuve St. Laurent, le Comté de l'Assomption comprend quatre Paroisses et un Township; savoir, celle de St. Sulpice, celle de Repentigny, celle de St. Pierre du Portage, vulgè l'Assomption, celle de St. Jacques de l'Achigan, et le Township Rawdon, et ces quatre Paroisses et le Township sont disposés comme suit: St. Sulpice et Repentigny sont en grande partie situés en front, l'Assomption est à peu de chose près situés au centre, St. Jacques de l'Achigan est situé en arrière de l'Assomption, et le township Rawdon, qui en fait les limites, en arrière.

Le comté de l'Assomption est borné, au Sud-Ouest, en partie par le Bout de l'Île de Montréal, et par les paroisses de Lachenaie, de St. Henry de la Mascouche et de St. Roch, dans le comté de Lachenaie; au Nord-Est par celles de St. Antoine et de St. Paul de Lavaltrie, dans le comté de Berthier; en front par le comté de Verchères, et en arrière par le Township de Chersey.

Il n'y a, dans tout le comté de l'Assomption, qu'un seul village légal, celui de St. Pierre du Portage, vulgè l'Assomption, situé dans la paroisse et sur la rivière de ce nom.